



# Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL  
Ce 1<sup>er</sup> novembre 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue à l'hôtel de ville, au 86 rue Principale, le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022 à 19h00.

|                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| Présents : M. Jacques Ricard | Maire            |
| M. Denis Blais               | Conseiller no.1  |
| Mme Marlène Doroftei         | Conseillère no.2 |
| Mme Claudette Macameau       | Conseillère no.3 |
| Mme Véronique Drouin         | Conseillère no.4 |
| Mme Chantal Provencher       | Conseillère no.5 |
| Mme Solange Gamache          | Conseillère no.6 |

Le quorum étant satisfait, M. Jacques Ricard, maire déclare l'ouverture de la séance à 19h04, M. Jacques Ricard, maire préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de greffière.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

**RÉS.144-2022** Sur proposition de la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Marlene Doroftei, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour



# Ville de Duparquet

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
Mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022 à 19h00

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Séance régulière du mardi 4 octobre 2022
4. **CORRESPONDANCE et INFORMATIONS**
  - 4.1 Rapport de la visite annuelle de la Mutuelle de prévention
5. **FINANCES**
  - 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois d'octobre 2022 : (\$)
6. **AFFAIRES COURANTES**
  - 6.1 Dépôt rapport budgétaire au 25-10-2022
7. **Résolutions**
  - 7.1 MERN – Consultation sur une demande d'achat lot 5 654 144
  - 7.2 Microage – Achat de banque d'heures
  - 7.3 Microage – Projet migration des courriels
  - 7.4 Microage – Soumission sauvegarde mensuelle
  - 7.5 Nord-Flo – Achat Pompe Flygt
  - 7.6 Combeq – Adhésion annuelle
  - 7.7 UMQ – Adhésion annuelle
  - 7.8 Canada en fête – Demande subvention
  - 7.9 Calendrier des séances municipales 2023
  - 7.10 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniers des membres du conseil
  - 7.11 Programme de prévention à la ville – adoption de politiques

- 7.12 Conférence des préfets – Absence d’un ministre régional en A-T
- 7.13 Noël Fête des enfants – budget
- 7.14 Fin du stage de la conseillère-stagiaire (remerciement)

## **8. RÈGLEMENTS**

- 8.1 Résultat de la demande d’approbation référendaire portant sur le Second projet de Règlement 08-2022 modifiant le règlement de zonage 03-2022
- 8.2 Adoption du Règlement 08-2022 modifiant le règlement de zonage 03-2022

## **9. LOISIRS**

- 9.1 Reprise des soupers Age d’or
- 9.2 Souper Spaghetti au profit des jeux d’eau – samedi 12 novembre

## **10. URBANISME**

## **11. SUIVI**

## **12. PAROLE AU PUBLIC**

## **13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

## **3. ADOPTION DU PROCES VERBAUX**

### **RÉS.145-2022 3.1. SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 4 OCTOBRE 2022**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher, il est unanimement résolu d’adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 4 octobre 2022.

## **4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS**

### **4.1 RAPPORT DE LA VISITE ANNUELLE DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Dépôt au conseil de l’évaluation annuelle ainsi que du rapport de la visite de la mutuelle effectué le 22 octobre 2022

## **5. FINANCES**

### **RÉS.146-2022 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE OCTOBRE 2022 :**

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| Le montant des comptes à payer : | 82 069,63 \$ |
| Le montant des salaires :        | \$           |
| Les prélèvements autorisés :     | \$           |

Proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

## **6. AFFAIRES COURANTES**

### **6.1 DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 25-10-2022**

Dépôt au conseil du rapport budgétaire de la ville au 25 octobre 2022

## **7. RÉOLUTIONS**

### **RÉS. 147-2022 7.1 MERN – Consultation sur une demande d’achat lot 5 654 144**

Le conseil ne voit aucune objection. Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu de répondre au MERN qu’il peut procéder à la vente de la parcelle du terrain demandé.

## 7.2 MICROAGE – ACHAT DE BANQUE D’HEURES

Annulation de ce point, car dorénavant Microage offre un tarif préférentiel aux municipalités a 98\$ / heure

## RÉS. 148-2022 7.3 MICROAGE – PROJET MIGRATION DES COURRIELS

Considérant que Radium délaisse la gestion des courriels de la MRCAO et ses municipalités;

Considérant que la ville doit procéder à la migration de ses comptes courriels d’ici fin décembre;

Considérant que l’entreprise désignée par la MRCAO, est Microage;

Considérant les options, la ville opte pour :

1. L’obtention d’un nouveau nom de domaine à 40\$ par année. (@villeduparquet.ca)
2. Accepte le coût de migration qui sera de 90 minutes par poste au taux horaire de 98\$ / heure (4 postes= 598\$)
3. Par la suite Coût mensuel “licences Microsoft”

|                               |  |       |
|-------------------------------|--|-------|
| Choix Business Standard à     | 16\$ X 4 postes / 12 mois                    | 768\$ |
| Ajout de Antispam Hornet      | 2.25\$ X 4 postes / 12 mois                  | 108\$ |
| Microsoft back-up SaaS protec | 4.45\$ X 4 postes / 12 mois                  | 214\$ |
|                               | Total: 91\$ tarif mensuel et/ou 1090\$/année |       |

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d’autoriser la directrice, Mme Chantal Poirier à signer les contrats.

## RÉS. 149-2022 7.4 MICROAGE – SOUMISSION SAUVEGARDE MENSUELLE

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, et unanimement résolu d’autoriser la dépense.



### Soumission préparée pour

**Chantal Poirier**  
Ville de Duparquet  
86, rue Principale  
Duparquet, QC J0Z 1W0  
Canada  
Phone: 8199482266  
[duparquet@mrcao.qc.ca](mailto:duparquet@mrcao.qc.ca)

### Soumission préparée par

**Derek Vallières Pouliot**  
MicroAge Abitibi-Témiscamingue  
447 Avenue Larivière  
Rouyn-Noranda, QC J9X 4H9  
Canada  
Phone: 8197974075  
Fax:  
[dvallieres@microage-at.com](mailto:dvallieres@microage-at.com)

| No.                   | Qté | Description                                 | Prix unitaire | Prix net |
|-----------------------|-----|---|---------------|----------|
| <b>Frais mensuels</b> |     |   |               |          |
| 1)                    | 1   | Licence Mensuelle Veeam Backup Agent (1SRV) | 19.99\$       | 19.99\$  |
| 2)                    | 1   | Veeam Sauvegarde en ligne (1TB)             | 48.00\$       | 48.00\$  |
| <b>Total mensuel</b>  |     |   |               | (        |
| <b>Sous-total</b>     |     |   |               | (        |
| <b>Taxes totales</b>  |     |   |               | :        |
| <b>Total</b>          |     |   |               | :        |

## RÉS.150-2022 7.5 NORD-FLO – ACHAT POMPE FLYGT

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher, et unanimement résolu d’autoriser l’achat de la pompe MP3069 au coût de 4 639.70\$, taxes en sus. Cette pompe sera compatible avec le projet de l’an prochain (changer la petite station de pompage)

**RÉS.151-2022 7.6 COMBEQ – ADHÉSION ANNUELLE**

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu d'autoriser l'adhésion Combeq 2023, (association regroupant les inspecteur municipaux) au coût de 380\$, taxes en sus.

**RÉS.152-2022 7.7 UMQ - ADHÉSION ANNUELLE**

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'autoriser l'adhésion annuelle au coût de 375\$, taxes en sus

**RÉS. 153-2022 7.8 CANADA EN FÊTE – DEMANDE SUBVENTION**

ATTENDU QUE la fête de la St-Jean Baptiste est un évènement annuel important pour les citoyens de la municipalité;

ATTENDU QUE l'organisme Canada en fête peut accorder une aide financière pour défrayer une partie des coûts de cette activité;

ATTENDU QU'un dossier de présentation sera monté pour être acheminé à l'organisme Canada en fête ;

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à faire parvenir une demande d'aide financière à Canada en fête et à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

**RÉS. 154-2022 7.9 CALENDRIER DES SÉANCES MUNICIPALES**

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu que les séances débuteront a 19h00 et qu'elles auront lieu à la salle du conseil, au 86 rue principales, Adoption du calendrier des séances municipales 2023

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| Mardi 10 Janvier | Mardi 4 Juillet   |
| Mardi 7 Février  | Mardi 1 Août      |
| Mardi 7 Mars     | Mardi 5 Septembre |
| Mardi 4 Avril    | Mardi 3 Octobre   |
| Mardi 2 Mai      | Mardi 7 Novembre  |
| Mardi 6 Juin     | Mardi 5 Décembre  |

**RÉS.155-2022 7.10 DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu de confirmer le dépôt de la Déclaration pécuniaires pour l'année 2022, de le compléter et de le retourner au bureau de l'administration de la ville de Duparquet

**RÉS.156-2022 7.11 PROGRAMME DE PRÉVENTION À LA VILLE –  
ADOPTION DE POLIQUES DE TRAVAIL**

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'adopter des politiques de travail à l'interne pour la mise en place d'un programme de prévention

- Politique d'assignation temporaire
- Politique en matière de drogue et d'alcool et médicaments
- Politique de conduite de véhicule
- Politique en cas de covid
- Politique contre le harcèlement au travail

**RÉS.157-2022 7.12 CONFÉRENCE DES PRÉFETS – ABSENCE D'UN(E)  
MINISTRE ISSU DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-  
TÉMISCAMINGUE AU SEIN DU CONSEIL DES  
MINISTRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le principe de représentativité régionale au sein du conseil des ministres est généralement reconnu et que l'histoire a démontré que les gouvernements qui se sont succédé ont respecté ce principe lorsqu'ils étaient en mesure de le faire ;

**CONSIDÉRANT QUE**, le 3 octobre 2022, les candidat(e)s issu(e)s du groupe parlementaire formant le gouvernement ont été élu(e)s dans les trois circonscriptions – Abitibi-Est, Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda-Témiscamingue – de l'Abitibi-Témiscamingue par de fortes majorités ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces personnes ont été élues par la population parce qu'ils sont bien ancrés dans leur milieu et qu'ils ont une connaissance fine des enjeux qui doivent cheminer à Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec a, lors de la nomination du conseil des ministres, exclu la totalité des représentants de l'Abitibi-Témiscamingue d'un conseil comptant une trentaine de ministres excluant ainsi la région des réflexions et orientations de ce conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec a également nommé M. Mathieu Lacombe, député de Papineau, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région de l'Outaouais ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence d'un(e) ministre régional(e) issu(e) de l'Abitibi-Témiscamingue et le traitement des dossiers par une personne d'une autre région mettent à risque l'efficacité et les mécanismes de traitement des dossiers régionaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence d'un(e) ministre régional(e) issu(e) de l'Abitibi-Témiscamingue au conseil des ministres pourrait permettre de prévenir en amont les politiques/programmes « mur-à-mur » dont la mise en œuvre affecte parfois le développement de la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** les réalités uniques et les enjeux majeurs qui concernent l'Abitibi-Témiscamingue justifient amplement la présence d'une personne qui habite le territoire, vit les problématiques et en ressent les conséquences ;

**CONSIDÉRANT QUE** les grands chantiers qui seront entrepris par votre gouvernement sur le plan de la pénurie de main-d'œuvre, de la pénurie de logement et de garderie, de la décentralisation du système de santé et autres ne peuvent se discuter sans la contribution en amont d'un(e) représentant(e) de l'Abitibi-Témiscamingue ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élection d'un gouvernement majoritaire comptant 90 députés sur un total de 125 devrait permettre aisément le respect de la représentativité régionale, surtout pour une région représentée à 100% par des député(e)s du gouvernement ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision d'exclure un(e) représentant(e) de l'Abitibi-Témiscamingue n'est pas respectueuse de la population de l'Abitibi-Témiscamingue et qu'elle génère un fort mécontentement de même qu'une grande inquiétude dans les cinq MRC de la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision représente le point culminant d'une tendance qui s'opère depuis plusieurs années à l'effet que les gouvernements centralisent les pouvoirs décisionnels de l'Abitibi-Témiscamingue vers d'autres régions du Québec rétrécissant toujours plus le pouvoir relatif de la région dans les organes étatiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coalition avenir Québec a réitéré à maintes reprises être « le gouvernement des régions » ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, appuyé par la conseillère Mme Véronique Drouin, et majoritairement résolu,

**QUE** soit nommé dans les plus brefs délais un(e) élu(e) issu(e) de l'Abitibi-Témiscamingue au conseil des ministres et que le poste de ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue puisse être attribué à une personne qui habite le territoire ;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise à :

M. François Legault, premier ministre du Québec ;  
M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est ;  
Mme Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest ;  
M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue

## **RÉS. 158-2022 7.13 NOEL FÊTE DES ENFANTS – BUDGET**

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu d'adopter un budget de 15\$ par enfant pour le cadeau de Noël des enfants. (Environ 100 enfants). La fête aura lieu le 4 décembre. Distribution sous forme de porte à porte

## **RÉS. 159-2022 7.14 FIN DU STAGE DE LA CONSEILLÈRE-STAGIAIRE (REMERCIEMENT)**

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache d'autoriser une dépense de 200\$ pour les 150 heures de stage non-rénumérés de Mme Wandalina Therrien. Ses services ont été très appréciés.

## **8. URBANISME**

### **8.1 RÉSULTAT DE LA DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE PORTANT SUR LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 08-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 03-2022**

Aucune personne ne s'est présentée à l'hôtel de ville durant la période disponible pour une demande d'approbation référendaire.

## **RÉS.160-2022 8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 03-2022**

Objet : Permettre l'usage complément de boucherie artisanale dans la zone VU-3.

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'adopter le Règlement 08-2022, modifiant le règlement de zonage 03-2022.

## **9. LOISIRS**

### **9.1 REPRISE DES SOUPERS D'ÂGE D'OR**

Souper mensuel, le dernier vendredi de chaque mois.

### **9.2 SOUPER SPAGHETTI AU PROFIT DES JEUX D'EAU**

L'activité aura lieu le samedi 12 novembre au Centre communautaire.

## **10. URBANISME**

## **11. SUIVI**

## **12. PAROLE AU PUBLIC**

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **RÉS.161-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 21h14.